

# Canada Gazette



# Gazette du Canada

## Part I

## Partie I

OTTAWA, SATURDAY, FEBRUARY 17, 2001

OTTAWA, LE SAMEDI 17 FÉVRIER 2001

### NOTICE TO READERS

The *Canada Gazette* is published under authority of the *Statutory Instruments Act*. It consists of three parts as described below:

- Part I Material required by federal statute or regulation to be published in the *Canada Gazette* other than items identified for Parts II and III below — Published every Saturday
- Part II Statutory Instruments (Regulations) and other classes of statutory instruments and documents — Published January 3, 2001, and at least every second Wednesday thereafter
- Part III Public Acts of Parliament and their enactment proclamations — Published as soon as is reasonably practicable after Royal Assent

The *Canada Gazette* is available in most public libraries for consultation.

To subscribe to, or obtain copies of, the *Canada Gazette*, contact bookstores selling Government publications as listed in the telephone directory or write to: Canadian Government Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

### AVIS AU LECTEUR

La *Gazette du Canada* est publiée conformément aux dispositions de la *Loi sur les textes réglementaires*. Elle est composée des trois parties suivantes :

- Partie I Textes devant être publiés dans la *Gazette du Canada* conformément aux exigences d'une loi fédérale ou d'un règlement fédéral et qui ne satisfont pas aux critères des Parties II et III — Publiée le samedi
- Partie II Textes réglementaires (Règlements) et autres catégories de textes réglementaires et de documents — Publiée le 3 janvier 2001 et au moins tous les deux mercredis par la suite
- Partie III Lois d'intérêt public du Parlement et les proclamations énonçant leur entrée en vigueur — Publiée aussitôt que possible après la sanction royale

On peut consulter la *Gazette du Canada* dans la plupart des bibliothèques publiques.

On peut s'abonner à la *Gazette du Canada* ou en obtenir des exemplaires en s'adressant aux agents libraires associés énumérés dans l'annuaire téléphonique ou en s'adressant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

<i>Canada Gazette</i>	<i>Part I</i>	<i>Part II</i>	<i>Part III</i>
Yearly subscription			
Canada	\$135.00	\$67.50	\$28.50
Outside Canada	US\$135.00	US\$67.50	US\$28.50
Per copy			
Canada	\$2.95	\$3.50	\$4.50
Outside Canada	US\$2.95	US\$3.50	US\$4.50

<i>Gazette du Canada</i>	<i>Partie I</i>	<i>Partie II</i>	<i>Partie III</i>
Abonnement annuel			
Canada	135,00 \$	67,50 \$	28,50 \$
Extérieur du Canada	135,00 \$US	67,50 \$US	28,50 \$US
Exemplaire			
Canada	2,95 \$	3,50 \$	4,50 \$
Extérieur du Canada	2,95 \$US	3,50 \$US	4,50 \$US

## REQUESTS FOR INSERTION

Requests for insertion should be directed to the Canada Gazette Directorate, Public Works and Government Services Canada, 350 Albert Street, 5th Floor, Ottawa, Ontario K1A 0S5, (613) 991-1351 (Telephone), (613) 991-3540 (Facsimile).

Bilingual texts received as late as six working days before the desired Saturday's date of publication will, if time and other resources permit, be scheduled for publication that date.

Each client will receive a free copy of the *Canada Gazette* for every week during which a notice is published.

## DEMANDES D'INSERTION

Les demandes d'insertion doivent être envoyées à la Direction de la Gazette du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 350, rue Albert, 5<sup>e</sup> étage, Ottawa (Ontario) K1A 0S5, (613) 991-1351 (téléphone), (613) 991-3540 (télécopieur).

Un texte bilingue reçu au plus tard six jours ouvrables avant la date de parution demandée paraîtra, le temps et autres ressources le permettant, le samedi visé.

Pour chaque semaine de parution d'un avis, le client recevra un exemplaire gratuit de la *Gazette du Canada*.

**GOVERNMENT NOTICES****DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT***Federal Agenda on Cleaner Vehicles, Engines and Fuels*

Notice is hereby given that the Minister of the Environment has developed a federal agenda on cleaner vehicles, engines and fuels, as annexed.

DAVID ANDERSON  
*Minister of the Environment*

## ANNEX

## Federal Agenda on Cleaner Vehicles, Engines and Fuels

Environment Canada intends to develop and implement a series of measures over the next decade to further protect the health of Canadians and the environment by reducing emissions from vehicles, engines and fuels.

## Background

Air pollution is a serious health problem. Across Canada, studies show that there are more than 5 000 premature deaths a year that can be attributed to air pollution. Air pollution is also associated with other health impacts, including cardio-vascular ailments and respiratory distress and results in increased emergency hospital visits and hospital admissions for Canadians. Clearly, there is a need to continue taking strong actions to provide a healthier environment for Canadians.

The use of internal combustion engines to power vehicles and equipment and the combustion of fuel oils contribute significantly to air pollution in Canada, particularly in urban areas. Emissions of concern include nitrogen oxides (NOx), volatile organic compounds (VOCs), sulphur oxides (SOx), carbon monoxide (CO), greenhouse gases, fine particulate matter, benzene, 1,3-butadiene, formaldehyde, acetaldehyde and other toxic or potentially toxic substances. These emissions are primarily a function of vehicle/engine technology and the properties of the fuels. Since the performance of vehicle/engine emission control systems can be impaired without the right fuels, the development of effective policies and programs to reduce emissions must consider fuel standards and vehicle/engine emission standards as an integrated system.

In the spring of 2000, the federal Minister of the Environment announced the federal government's integrated clean air strategy. In recognition of the above, a key component of the clean air strategy is the development and subsequent implementation of a federal agenda on cleaner vehicles, engines and fuels for the next decade. As an initial step, on April 4, 2000, the Deputy Minister of the Environment wrote to a wide range of stakeholders, inviting them to participate in the development of the agenda on cleaner vehicles, engines and fuels. Environment Canada also prepared a discussion paper entitled "*Future Canadian Emission Standards for Vehicles and Engines and Standards for*

**AVIS DU GOUVERNEMENT****MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT***Programme fédéral pour des véhicules, des moteurs et des carburants moins polluants*

Avis est donné par les présentes que le ministre de l'Environnement a élaboré un programme fédéral sur des véhicules, des moteurs et des combustibles moins polluants, tel qu'il est indiqué à l'annexe.

*Le ministre de l'Environnement*  
DAVID ANDERSON

## ANNEXE

## Programme fédéral pour des véhicules, des moteurs et des carburants moins polluants

Environnement Canada a l'intention d'élaborer et de mettre en œuvre une série de mesures au cours de la prochaine décennie pour protéger davantage la santé des Canadiens et l'environnement en réduisant les émissions des véhicules, des moteurs et des carburants.

## Contexte

La pollution représente un problème grave pour la santé. À l'échelle du pays, des études fédérales démontrent que plus de 5 000 décès prématurés par an peuvent être attribués à la pollution atmosphérique. Celle-ci est aussi liée à d'autres effets sur la santé, dont des malaises cardiovasculaires et les dommages respiratoires, donnant lieu à des visites d'urgence et à des admissions à l'hôpital accrues. Il est clair qu'il existe une nécessité de continuer à prendre des mesures fermes afin de fournir un environnement plus sain aux Canadiens et Canadiennes.

L'utilisation de moteurs à combustion interne pour propulser les véhicules et l'équipement, ainsi que la combustion de mazout contribuent de façon marquée à la pollution de l'air au Canada, particulièrement dans les régions urbaines. Parmi les émissions inquiétantes, on trouve les oxydes d'azote (NOx), les composés organiques volatils (COV), les oxydes de soufre (SOx), l'oxyde de carbone (CO), les gaz à effet de serre, les particules fines, le benzène, le butadiène-1,3, le formaldéhyde, l'acétaldéhyde et d'autres substances toxiques ou potentiellement toxiques. Ces émissions sont surtout une fonction de la technologie des véhicules et des moteurs ainsi que des propriétés des carburants. Étant donné que la performance du dispositif de réduction des émissions d'un véhicule et d'un moteur peut être compromise si on n'utilise pas les carburants adéquats, l'élaboration de politiques et de programmes efficaces visant à réduire les émissions doit considérer les normes des carburants et celles des émissions du système d'échappement des véhicules et des moteurs comme un système intégré.

Au printemps 2000, le ministre fédéral de l'Environnement a annoncé la stratégie intégrée sur la salubrité de l'air du gouvernement fédéral. En reconnaissance de ce qui précède, un élément clé de cette stratégie est l'élaboration et la mise en œuvre subséquente d'un programme fédéral sur des véhicules, des moteurs et des carburants moins polluants pour la prochaine décennie. En guise de premier pas, le 4 avril 2000, le sous-ministre de l'Environnement a écrit à un vaste éventail d'intervenants pour les inviter à participer à l'élaboration de ce programme. Environnement Canada a également préparé un document de travail intitulé « *Futures normes canadiennes visant les émissions des*

*Reformulation of Petroleum-based Fuels*” and distributed this document to all parties who expressed an interest in participating in the process of developing the federal agenda, in response to the Deputy Minister’s invitation. The purpose of the discussion paper was to set out the background on various issues and initiate dialogue on what the next decade might hold in regards to new standards in these areas.

On May 25 and 26, 2000, Environment Canada convened a multi-stakeholder workshop in Toronto to bring together leading experts on matters dealing with emissions from vehicles, engines and fuels to discuss future measures to reduce air pollution from these sources. The Vehicle and Fuels Workshop was attended by more than 125 representatives from federal departments, provincial and municipal governments, health and environmental groups, the petroleum refining industry, automotive and engine manufacturers and the alternative fuels sector. All parties were invited to either make presentations at the workshop and/or to provide written submissions which detailed their views on the measures that should be included in the cleaner vehicles, engines and fuels agenda. All workshop presentations and submissions were subsequently distributed in July to stakeholders.

Following a thorough review and full consideration of stakeholder comments, the Minister of the Environment has developed a federal agenda of planned measures and future initiatives to reduce pollution from vehicles, engines and fuels. The following is a summary of the main action items respecting that agenda.

#### Summary of Planned Actions on Cleaner Vehicles, Engines and Fuels

##### 1. Action on On-Road Vehicles and Engines

Environment Canada intends to proceed with the development of regulations under Division 5 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999* (CEPA 1999), to align Canadian emission standards for on-road vehicles and engines with those of the United States (U.S.) Environmental Protection Agency (EPA). Specifically, the following items will be included:

Light-duty vehicles and light-duty trucks (cars, pickups, sport utility vehicles, etc.):

- Proposed regulations will be developed to align with U.S. Tier 2 standards to be phased-in starting in the 2004 model year;
- For model years 2001-2003, an interim Memorandum of Understanding with vehicle manufacturers will be developed to provide for introduction of vehicles meeting LEV (low emission vehicle) standards; and

Heavy-duty vehicles and engines:

- Proposed regulations will be developed to bring Phase 1 standards into effect for model year 2004 and Phase 2 standards into effect consistent with U.S. timing.

In developing future emission regulations for on-road vehicles and engines under CEPA 1999, Environment Canada plans to ensure that the environmental performance of new vehicle fleets in Canada will be comparable to applicable U.S. program objectives. The details of future regulations, including possible corporate fleet-averaging standards or alternate mechanisms that

*véhicules et des moteurs, ainsi que la reformulation des combustibles à base de pétrole* » et l’a distribué à toutes les parties qui ont manifesté leur intérêt de participer au processus d’élaboration du programme fédéral, en réponse à l’invitation du sous-ministre. Ce document de travail avait pour but d’établir le cadre de divers problèmes et d’amorcer un dialogue sur ce que la décennie pourrait réserver quant aux nouvelles normes dans ces domaines.

Les 25 et 26 mai derniers, Environnement Canada a organisé un atelier multilatéral à Toronto afin de rassembler les principaux experts sur des questions traitant d’émission des véhicules, des moteurs et des carburants pour discuter des mesures futures à prendre pour réduire la pollution atmosphérique provenant de ces sources. L’atelier sur les véhicules et les carburants a attiré plus de 125 représentants des ministères fédéraux, provinciaux et des administrations municipales, ainsi que des groupes du secteur de la santé et d’environnementalistes, de l’industrie du raffinage du pétrole, des constructeurs d’automobiles et de moteurs et du secteur des carburants et combustibles de remplacement. Toutes les parties ont été invitées à présenter un exposé à l’atelier et/ou à fournir des soumissions écrites détaillant leurs points de vue sur les mesures qui devraient faire partie du programme. Tous les exposés et soumissions ont été distribués ultérieurement aux intervenants en juillet.

Après un examen approfondi des commentaires des intervenants, le ministre de l’Environnement a élaboré un programme fédéral des mesures planifiées et des initiatives à venir afin de réduire la pollution provenant des véhicules, des moteurs et des carburants. Ce qui suit est un résumé des principales mesures à prendre relativement à ce programme.

#### Résumé des mesures à prendre pour des véhicules, des moteurs et des carburants moins polluants

##### 1. Mesures concernant les véhicules et les moteurs routiers

Dans le but d’harmoniser les normes d’émissions canadiennes pour les véhicules et les moteurs routiers avec celles de l’Environnement Protection Agency (EPA) américaine, Environnement Canada procédera à l’élaboration d’une réglementation en vertu de la section 5 de la *Loi canadienne sur la protection de l’environnement (1999)* [LCPE 1999]. Plus précisément, la réglementation portera sur les points suivants :

Véhicules légers et camions légers (voitures, camionnettes, véhicules loisir travail, etc.) :

- Réglementation proposée pour l’harmonisation avec les normes du programme américain Tier 2, avec entrée en vigueur progressive à partir du modèle de l’année 2004;
- Pour les modèles des années 2001 à 2003, élaboration d’un protocole d’entente provisoire en partenariat avec les fabricants de véhicules afin de permettre la mise en marché de véhicules respectant les normes des véhicules à faibles émissions (VFÉ) ;

Véhicules lourds et moteurs lourds :

- Élaboration d’une réglementation proposée pour permettre l’entrée en vigueur des normes du programme Phase 1 dès le modèle de l’année 2004 et permettre une synchronisation de l’entrée en vigueur des normes du programme Phase 2 avec les États-Unis.

Dans l’élaboration de futures réglementations sur les émissions des véhicules et des moteurs routiers en vertu de la LCPE 1999, Environnement Canada prévoit s’assurer que la performance environnementale des nouveaux parcs de véhicules au Canada soit comparable aux objectifs des programmes américains applicables. Les détails de la future réglementation, y compris la possibilité

achieve comparable results, will be developed in consultation with stakeholders during the regulatory development process.

## 2. Action on In-Use Vehicles and Engines

The Department intends to develop a Code of Practice for Heavy Duty Vehicle Inspection and Maintenance Programs in consultation with interested stakeholders.

## 3. Action on Off-Road Vehicles and Engines

The Department intends to proceed with the development of emissions control programs for off-road engines, under Division 5 of CEPA 1999, aligned with the corresponding U.S. federal emissions control programs. These include:

- Development of proposed Regulations corresponding to the U.S. EPA Phase 2 program for spark-ignition gasoline utility engines;
- Development of proposed Regulations corresponding to the U.S. EPA Tier 2 program for compression-ignition off-road engines; and
- Development of proposed Regulations corresponding to the U.S. EPA program for spark-ignition marine engines.

The Department will consider the development of:

- Tier 3 program for compression-ignition off-road engines when the full scope of the U.S. EPA program is available; and
- Emissions control programs for large spark-ignition engines, recreational vehicles using gasoline engines, and stern drive and inboard gasoline-powered marine engines aligned with the U.S. EPA programs once these programs are finalized in the United States.

The details of future proposed Regulations, including self-certification, emissions credit systems and fleet averaging provisions, where effective and practical, will be developed through the regulatory process.

## 4. Action — Policy on International Alignment for Fuels with Other Jurisdictions

Environment Canada plans to continue its approach of generally aligning Canadian environmental fuel requirements with those of the United States, while taking into consideration environmental standards developed by the European Union. There may be instances, however, where Canada takes additional action to protect the health of Canadians and the environment.

## 5. Action on Future Standards for Diesel Fuel

### On-Road Diesel Fuel

Environment Canada intends to align with the final U.S. level and timing for sulphur in on-road diesel fuel (i.e. 15 ppm sulphur limit starting June 1, 2006). The Canadian regulatory process will be initiated shortly with a discussion paper soliciting views from stakeholders on the need for and the form of “safety valve” provisions similar to those in the U.S. final rule.

d'établir des normes appropriées pour les moyennes des parcs de véhicules ou de mécanismes de rechange offrant des résultats comparables, seront élaborés en collaboration avec les intervenants tout au long du processus d'élaboration des règlements.

## 2. Mesures concernant les véhicules et les moteurs en service

Le Ministère prévoit l'élaboration d'un code de pratique pour les programmes d'inspection et d'entretien des véhicules lourds, en collaboration avec les intervenants intéressés.

## 3. Mesures pour les véhicules et les moteurs hors route

Le Ministère prévoit entreprendre l'élaboration de programmes de réduction des émissions pour les moteurs hors route, en vertu de la section 5 de la LCPE 1999, harmonisés avec les programmes de réduction d'émissions correspondants élaborés par les autorités fédérales américaines. Cela suppose :

- L'élaboration de règlements proposés correspondant au programme de Phase 2 de l'EPA américaine pour les moteurs utilitaires à essence à allumage par bougie;
- L'élaboration de règlements proposés correspondant au programme de Tier 2 de l'EPA américaine pour les moteurs hors route à allumage par compression;
- L'élaboration de règlements proposés correspondant au programme de l'EPA américaine pour les moteurs marins à allumage par bougie.

Le Ministère envisagera l'élaboration des programmes suivants :

- Programme de Tier 3 pour les moteurs hors route à allumage par compression, lorsqu'on connaîtra toute la portée du programme de l'EPA américaine;
- Programmes de réduction des émissions pour les gros moteurs à allumage par bougie, les véhicules récréatifs à moteur à essence, ainsi que les moteurs marins à essence soit à direction arrière ou en-bord, harmonisés avec les programmes de l'EPA américaine lorsqu'ils auront été arrêtés aux États-Unis.

Les détails des futurs règlements proposés, y compris l'autocertification, les systèmes de crédits d'émissions et les dispositions concernant le calcul de moyenne de parc de véhicules, seront élaborés dans le cadre du processus réglementaire, dans la mesure où cela est applicable et réalisable.

## 4. Mesures — Politique sur l'harmonisation internationale pour les carburants avec d'autres pays

Environnement Canada prévoit garder la même approche qui consiste à harmoniser, dans l'ensemble, les exigences environnementales du Canada en matière de carburants avec celles des États-Unis, tout en tenant compte des normes environnementales qui sont élaborées par l'Union européenne. En certaines circonstances, le Canada peut toutefois prendre des mesures additionnelles pour protéger la santé des Canadiens ainsi que l'environnement.

## 5. Mesures pour les futures normes régissant le carburant diesel

### Carburant diesel routier

Environnement Canada propose de synchroniser et d'harmoniser ses normes avec le niveau final de soufre contenu dans le carburant diesel routier aux États-Unis, c'est-à-dire, une limite de 15 ppm à partir du 1<sup>er</sup> juin 2006). Le processus canadien de réglementation sera amorcé sous peu, avec un document de travail sollicitant les opinions des intervenants concernant le besoin et la nature des provisions « soupape de sécurité » semblables à celles contenues dans le règlement final américain.

Environment Canada also intends to establish a comprehensive database on diesel fuel composition in order to monitor fuel quality. Refiners and importers of diesel fuel will be requested to provide information on the levels of cetane, aromatics and PAHs in both on-road and off-road diesel starting in January 2001. If participation in this survey is inadequate, Environment Canada will consider mandatory reporting requirements.

#### Off-Road Diesel

Environment Canada plans to recommend a regulatory limit for sulphur in off-road diesel. The limit would be established in the same time frame that the EPA plans for developing limits for sulphur in U.S. off-road diesel (expected to be in 2001). In preparation for this, Environment Canada will gather information on where off-road diesel is used, the effects of sulphur reduction on emissions, and the costs of reducing sulphur in diesel for use in all off-road engines and vehicles, including rail and marine applications.

The survey of diesel composition, discussed in the previous section on on-road diesel, will also include off-road diesel.

#### 6. Action on Future Standards for Fuel Oils

Environment Canada proposes to develop measures to reduce the level of sulphur in both light and heavy fuel oils used in stationary facilities. Environment Canada intends to commence studies in 2001 of the benefits to the health of Canadians and the environment as well as the cost of reducing sulphur in fuel oils, with the view to matching the requirements set by the European Union for sulphur in fuel oils which will be fully implemented by 2008. Complementary measures to Regulations, such as economic instruments, will be examined to accelerate the introduction of low-sulphur fuel oils.

#### 7. Action on Future Standards for Gasoline

There are a number of issues associated with gasoline where action is warranted. The various actions that will be undertaken are itemized separately for each issue.

#### Gasoline Composition as it Affects Emissions of Air Toxics

Further analysis is required of the potential for additional controls on gasoline quality to reduce emissions of toxic substances from vehicles. Environment Canada plans to study the effect on emissions of toxic substances from vehicles of setting additional limits for gasoline composition. Possible action to implement more stringent controls on gasoline composition in order to reduce emissions of air toxics from gasoline-powered vehicles is a lower priority than addressing the quality of diesel and fuel oils used in stationary facilities.

#### Deposit Control Additives

Environment Canada intends to examine the current usage patterns of deposit control additives in Canada and the costs of requiring their use at effective levels in all gasoline.

Environnement Canada prévoit aussi la mise sur pied d'une base de données complète sur la composition du carburant diesel dans le but de surveiller la qualité du carburant. Dès janvier 2001, les entreprises de raffinage et les importateurs de carburant diesel devront fournir des renseignements concernant les niveaux de cétane, d'aromatiques et de HAP contenus à la fois dans le carburant diesel routier et hors route. Si le taux de participation à cette étude se révèle faible, Environnement Canada étudiera la possibilité d'obliger les entreprises à transmettre ces données.

#### Carburant diesel hors route

Environnement Canada prévoit recommander l'établissement d'une norme limitant la teneur en soufre du carburant diesel hors route. La limite sera établie dans le même échéancier prévu par l'EPA pour l'élaboration de restrictions concernant le soufre dans le carburant diesel hors route aux États-Unis (prévues pour 2001). Dans ce but, Environnement Canada recueillera de l'information sur les lieux d'utilisation du carburant diesel hors route, les effets des réductions de soufre sur les émissions ainsi que les coûts liés à la réduction du soufre dans le carburant diesel utilisé dans tous les moteurs et les véhicules hors route, y compris les applications ferroviaires et maritimes.

L'étude sur la composition du carburant diesel, mentionnée précédemment dans la section traitant du carburant diesel routier, inclura aussi le carburant diesel hors route.

#### 6. Mesures pour les futures normes régissant le mazout

Environnement Canada propose de prendre des mesures pour réduire la teneur en soufre du mazout léger et du mazout lourd utilisés dans les équipements fixes. Le Ministère prévoit entreprendre en 2001 des études sur les avantages qu'une réduction de la teneur en soufre du mazout peut procurer pour la santé des Canadiens et l'environnement et sur les coûts que cela suppose, dans la perspective d'établir des exigences équivalant aux normes fixées par l'Union européenne pour la concentration de soufre dans le mazout, qui seront mises en vigueur intégralement d'ici 2008. On examinera aussi la possibilité de compléter les règlements par des mesures comme des instruments économiques, pour accélérer l'adoption de mazout à faible teneur en soufre.

#### 7. Mesures pour les futures normes régissant l'essence

La question de l'essence présente de nombreux aspects nécessitant l'adoption de mesures. Les diverses mesures qui seront entreprises sont énumérées séparément pour chaque aspect.

#### Composition de l'essence et son influence sur le niveau d'émissions de substances toxiques dans l'air

Une analyse plus poussée sera nécessaire pour évaluer l'effet potentiel de contrôles additionnels de la qualité de l'essence sur la réduction du niveau d'émissions de substances toxiques produites par les véhicules. Environnement Canada prévoit étudier l'effet que l'imposition de limites additionnelles sur la composition de l'essence peut entraîner sur les émissions de substances toxiques produites par les véhicules. L'imposition éventuelle de mesures de contrôle plus sévères sur la composition de l'essence dans le but de réduire le niveau d'émissions produites par les véhicules à essence est moins urgente que la question de la qualité du carburant diesel et du mazout utilisés dans les installations fixes.

#### Additifs limiteurs de dépôt

Environnement Canada prévoit examiner les tendances actuelles dans l'utilisation des additifs limiteurs de dépôt au Canada et ce qu'il en coûterait pour en imposer l'utilisation à des niveaux efficaces dans tous les types d'essence.

MTBE

Environment Canada intends to recommend publication in the *Canada Gazette* of a notice under paragraph 71(1)(b) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, requesting information on the usage and releases of MTBE. This notice would generally apply to those persons handling MTBE or gasoline containing MTBE. Following a review of this information, Environment Canada will consider whether further action in respect of MTBE is warranted.

Ethanol

The Department will continue to examine this issue in the context of its effects on emissions of greenhouse gases through participation in processes addressing climate change.

Driveability Index (controls on distillation)

In order to monitor Canadian gasoline quality in respect of the Driveability Index (DI), Environment Canada intends to ask refiners and importers of gasoline to voluntarily provide information on the input parameters to DI, specifically the distillation values of gasoline (T10, T50, T90) and the concentration of oxygen (by type of oxygenate) starting in July 2001. If participation in this voluntary program is poor, Environment Canada will consider mandating the reporting of the information.

## 8. Actions to Promote Early Introduction of Cleaner Fuels

Environment Canada will explore complementary measures to Regulations, such as economic instruments and other measures, to promote the early introduction of cleaner fuels, including low sulphur fuels. Environment Canada also intends to continue to explore with other federal departments the purchase of cleaner fuels for use in government vehicles and facilities. Environment Canada will assess measures to ensure that they should have the desired impacts.

Next Steps

The various planned measures which constitute the federal agenda on cleaner vehicles, engines and fuels will be undertaken following established processes. For example, proposed regulations under the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, will be developed through the normal regulatory process and will provide interested parties with additional opportunities to provide input on formulating the details of future requirements. Other types of measures will be developed using mechanisms which incorporate appropriate consultations with stakeholders.

Further Information

A detailed supporting document entitled *Support Document to the Notice of Intent on Cleaner Vehicles, Engines and Fuels*, provides details on the various issues considered by Environment Canada in developing the federal cleaner vehicles, engines and fuels agenda, including the comments provided by interested parties during the consultation process, an analysis of the issues, and the Department's intended path forward. This document can be obtained on Environment Canada's Web site ([www.ec.gc.ca](http://www.ec.gc.ca)) or by contacting Francine Lavallée by telephone at (819) 953-4807 or by facsimile at (819) 953-7815.

Éther méthyltertiobutylique (MTBE)

Environnement Canada prévoit recommander la publication dans la *Gazette du Canada* d'un avis relatif à l'alinéa 71(1)(b) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, au sujet de la demande de renseignements sur l'usage et les rejets d'éther méthyltertiobutylique. Cet avis s'appliquera généralement aux personnes qui manipulent du MTBE ou de l'essence contenant cette substance. Après examen de ces renseignements, Environnement Canada déterminera s'il convient de prendre de nouvelles mesures à l'égard du MTBE.

Éthanol

Le Ministère va continuer d'examiner la question dans le contexte de ses effets sur les émissions de gaz à effet de serre par le biais de sa participation au processus de lutte contre le changement climatique.

Indice d'efficacité de carburation (contrôles de distillation)

Afin de surveiller la qualité de l'essence canadienne par rapport à l'Indice d'efficacité de carburation (IEC), Environnement Canada prévoit demander aux raffineurs et aux importateurs d'essence de fournir volontairement de l'information sur l'IEC, sur les valeurs de distillation de l'essence (T10, T50, T90) et sur la concentration en oxygène (par type de composante oxygénée) à compter de juillet 2001. Si le taux de participation à ce programme volontaire se révèle faible, Environnement Canada envisagera de rendre obligatoire la transmission de ces renseignements.

## 8. Mesures pour promouvoir l'introduction hâtive de carburants moins polluants

Environnement Canada examinera la possibilité de prendre des mesures complémentaires aux règlements, comme des instruments économiques et d'autres mesures, dans le but de promouvoir l'introduction hâtive de carburants moins polluants, comme les carburants à faible teneur en soufre. Le Ministère prévoit aussi continuer à examiner avec d'autres ministères fédéraux la possibilité d'acheter des carburants moins polluants pour les véhicules et les installations du gouvernement. Environnement Canada évaluera ces mesures pour s'assurer qu'elles produisent l'effet souhaité.

Prochaines étapes

Les diverses mesures projetées constituant le programme fédéral des véhicules, des moteurs et des carburants moins polluants seront entreprises selon des processus définis. Par exemple, la nouvelle réglementation qui doit être élaborée en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* suivra le processus réglementaire normal et fournira aux parties intéressées des opportunités de soumettre leurs opinions sur la préparation des détails des exigences futures. D'autres genres de mesures seront élaborées selon des mécanismes qui incluent la consultation appropriée des intervenants.

Informations additionnelles

Un document d'appui détaillé intitulé *Document d'appui : Avis d'intention pour des véhicules, des moteurs et des carburants moins polluants* fournit des détails au sujet des diverses questions considérées par Environnement Canada dans l'élaboration du programme fédéral des véhicules, des moteurs et des carburants moins polluants, y compris les commentaires des parties intéressées recueillis au cours du processus de consultation, une analyse des enjeux, et l'ébauche des intentions d'actions projetées par le Ministère. Ce document est disponible sur le site Web d'Environnement Canada ([www.ec.gc.ca](http://www.ec.gc.ca)) ou en communiquant par

## Contacts

Vehicle and Engine Issues: Mr. Ross White, Director, Transportation System Branch, Air Pollution Prevention Directorate, Environment Canada, 351 Saint-Joseph Boulevard, Hull, Quebec K1A 0H3, (819) 953-1120 (Telephone), (819) 953-7815 (Facsimile).

Fuel Issues: Mr. Steve McCauley, Director, Oil, Gas and Energy Branch, Air Pollution Prevention Directorate, Environment Canada, 351 Saint-Joseph Boulevard, Hull, Quebec K1A 0H3, (819) 997-1221 (Telephone), (819) 953-8903 (Facsimile).

téléphone avec Francine Lavallée au (819) 953-4807 ou par télécopieur au (819) 953-7815.

## Personnes-ressources

Questions des véhicules et des moteurs : Monsieur Ross White, Directeur, Direction des systèmes de transport, Direction générale de la prévention de la pollution atmosphérique, Environnement Canada, 351, boulevard Saint-Joseph, Hull (Québec) K1A 0H3, (819) 953-1120 (téléphone), (819) 953-7815 (télécopieur).

Questions des carburants : Monsieur Steve McCauley, Directeur, Direction du pétrole, du gaz et de l'énergie, Direction générale de la prévention de la pollution atmosphérique, Environnement Canada, 351, boulevard Saint-Joseph, Hull (Québec) K1A 0H3, (819) 997-1221 (téléphone), (819) 953-8903 (télécopieur).